



SYNDICAT NATIONAL DES AGENTS DES DOUANES CGT

Sections de Montpellier – Perpignan – Midi-Pyrénées & DNSCE

LA GRANDE FAUCHEUSE

Les trois directions de la DI Occitanie ont subi depuis plusieurs années la valse des réformes et la fragilisation de nombreuses structures OPCO avec toujours plus d'effectifs à rendre année après année.

Les politiques du PSD de 2012 à 2018 avaient déjà obtenues leurs effets pernicieux, avec la concentration des TIC sur certains services, le transfert du dédouanement local dû à la concentration nationale, la chute vertigineuse de la prescription de contrôle à destination des bureaux (hors grands centres) et la perte de la taxe à l'essieu.

Années après années, de nombreuses structures douanières de l'interrégion ont été fragilisées au point d'être aujourd'hui amenées à un seuil critique pour leur survie. Et ce ne sont pas les débats du groupe de travail du 28 avril relatifs au transfert des missions fiscales douanières à la DGFIP qui pourront rassurer nos collègues.

Avec 21 postes supprimées (ETPT) pour 2021 et 2022 (51 au total à échéance 2024), la fermeture sous-entendu du bureau de Port la Nouvelle et l'affaiblissement du bureau de Portet sur Garonne, le calendrier du dialogue social présenté par le DI Occitanie risque d'être brûlant dans les semaines, les mois, les années à venir...

En particulier :

Sète -8, Portet -5 (dont 2 transferts à Blagnac), RI de Montpellier -3 (avant le déluge final annoncé à partir de 2024), Bureau/antenne de MMA -3 (dont 2 transferts), Nîmes -1, Port la nouvelle -1...

Aucun répit, aucune stabilisation des réformes mais une désagrégation continue de notre administration ; jusqu'où ? Et derrière tout cela on parle bien de la vie de femmes et d'hommes, de familles, agents des douanes qui vont être bouleversées tant personnellement que professionnellement .

Aujourd'hui, après trois années d'enfumage autour du rapport Gardette, on peut se poser légitimement la question de savoir comment l'unification du recouvrement a t'elle pu mener au transfert de l'ensemble des taxes fiscales hors CI (y compris l'assiette et le contrôle) et à la suppression des structures douanières ?

Cette décision politique totalement déloyale, les arbitrages politiques obscures puis les annonces soudaines, totalement unilatérales des DG des deux plus grandes directions de Bercy, fragilisera d'une part à terme les recettes de l'état et transformera profondément l'identité douanière au sein de Bercy, voir même mettra en cause sa persistance.

Devant les parlementaires même, le transfert de la TIPCE fût annoncé de manière mensongère sous couvert d'amendement très techniques de dernière minute à la loi de finance comme découlant du rapport Gardette , alors que celui-ci ne l'avait même pas envisagé!

Et ce n'est pas le courrier du ministre Dussopt aux douaniers sur l'unicité de la douane qui pourrait nous rassurer, lui qui à participé à ce mensonge !

Lors du groupe de travail national du 24 mars, la direction générale s'était engagée à faire un état des lieux complet des missions de la DGDDI et de la cartographie douanière pour que toutes les solutions soient trouvées pour préserver en douane les 700 emplois menacés par ces transferts de missions.

Le directeur interrégional a beau dire mais en faisant avant tout passer en priorité l'annonce d'un accompagnement social sans mesures nouvelles, aux premiers 21 agents impactés sans proposition de maintien sur leur résidence douanière même en sur effectif ponctuel pour faire d'autres missions ou simplement assurer la transition, il empêche de fait un processus de solutions alternatives pour les services.

Les collègues dans leur immense majorité veulent rester en douane et ont bien compris que les postes proposés à la DGFIP ou aux affaires Maritimes (DDTM) sont un jeu de dupe perdant-perdant !

Surtout que nous ne sommes plus du tout sur l'accord d'accompagnement social de 2015 : fin des préavis et de la priorité absolue sur la direction en cas de suppression de postes.

C'est désormais la loi de transformation sociale de 2019 qui s'applique, et Dussopt (oui encore lui) à fragilisé un peu plus le statut de la fonction publique et ce n'est probablement qu'un début!

La mobilité se fait sur trois axes (priorité dans les directions des Finances sur le département en cas de postes vacants ; sinon priorité nationale sur trois postes douaniers (si vacant!) ; troisième et dernière tentative : une mutation dans les autres services publics du département... sinon out.

Toutes les OS à l'unanimité demandent un protocole social prenant en compte (entre autres) la notion de surnombre dans ces nouvelles restructurations. La balle est dans le camp de la DG !

Dans ce groupe de travail local, les travaux ont principalement porté sur quatre résidences impactées, voire plus, par le transfert de la fiscalité dans les trois années à venir. Et comme si cela ne suffisait pas, les directions continuent de concentrer un peu plus les missions dédouanement...

A titre général :

Tout d'abord une distinction subtile et osée « déménagement » ou « restructuration » !

En effet les « projets locaux » de restructuration issus du PSD 2017 (Montpellier et Portet) et même complètement revus, sont présentés aujourd'hui comme distincts des enjeux des transferts de fiscalité. Le doute subsiste sur les documents de l'administration concernant l'accompagnement social autour de la fermeture de MMA OPCO dont le transfert de charge de travail est effectué sur la même résidence, Cette restructuration générera t'elle l'octroi de la prime de restructuration du service alors même qu'il y n'y a pas de changement d'agglomération ? La question va remonter à la DG...

Ensuite le calendrier présenté et imposé à marche forcée par la direction générale :

- Des GT et CTSD locaux et réseau avant l'été pour une validation et publication des arrêtés dans l'été pour une mise en œuvre fin 2021, début 2022...

- Une approche des agents concernés avant l'été pour évaluer de manière non contraignante les besoins puis une demande de positionnement avant la fin d'année en espérant que le nombre de postes effectivement transférables à la DGFIP et DAM soit connu et une référente pour l'accompagnement des restructuration et reclassement (A. Lacoulonche) et un pôle RH dédié pour gérer l'ensemble...

Tous sites confondus nous avons relevé et dénoncé de graves incohérences dans les annonces de l'administration et dans son calendrier délirant notamment une qui consiste à vouloir supprimer des bureaux et/ou des emplois concernant la TICFE/GN/CC dès 2022 alors même que la charge de travail sera constante jusqu'à la fin 2022 au moins. En effet la réception des déclarations 2021 (dernière année de compétence de la douane en la matière) se réalisant avant fin mai 2022, leur traitement et celui des nombreux remboursements (bureaux et PAE) ultérieurs généreront la même charge de travail que les années passées à minima jusqu'à la fin 2022...

Ce problème a été admis par l'administration...qui fera remonter la question à la DG...

Enfin, concernant les postes « offerts » dans d'autres administrations pour recevoir les collègues restructurés qui auraient une quelconque volonté de suivre ce qui restera de leur missions transférées : Tout d'abord en contact avec nos homologues CGT de la DGFIP nous savons que les douaniers ne seront pas tous pris et qu'ils n'auront aucune priorité sur ces missions fiscales une fois détachés. Ensuite, sur l'Occitanie, il existe des engagements de principe nationaux avec la DGFIP sur la base d'une expression locale des besoins fixée à 11 agents par la douane et auprès de la DMA/DDTM quartier maritime de Sète une expression des besoins sans garantie fixée à 3 agents.

N'oublions pas qu'il s'agit d'administration elles aussi touchées par des restructurations internes lourdes.

Situation sites par sites principalement concernés:

Portet sur Garonne : Un vieux loup de mer ... à faire avaler en 6 mois ?

Initiée sans succès en 2018, avec la mobilisation des collègues de ce bureau et la fin du projet directionnel (censé sauvé le bureau?) d'un grand service interrégional de fiscalité énergétique, le transfert du dédouanement de ce service réapparaît aujourd'hui. Pourquoi ce transfert supplémentaire alors que le service fiscalité va disparaître et prévu à marche forcée en 6 mois?

Principalement au nom d'une baisse des déclarations, dû principalement à la concentration du dédouanement de certains opérateurs sur Blagnac (merci le code des douanes de l'Union).

Ensuite nous ne nous leurrions pas, avec l'objectif affiché à terme de faire du centre d'expertise de Blagnac le seul référent régional en matière de dédouanement de marchandises en lui confiant (dans un premier temps) toute la gestion et le contrôle des opérateurs de Portet.

Enfin au nom d'une facilitation pour les entreprises, ce processus vanté depuis 2016 par la direction générale sensé reconquérir (des parts de marché?) le dédouanement des grands groupes capitalistiques mondialisés français.

La CGT a rappelé qu'en terme d'initiatives de contrôles, les agents de Blagnac sont saturés de tâches de gestion depuis sa création et que les déplacements hors du bureau étaient très rares. Qu'en vantant dans les documents remis pour ce groupe de travail, un objectif d'adaptation aux nouveaux modes de travail, c'est laisser penser que les agents de Portet n'avaient jamais su s'adapter aux applicatifs informatiques liés au dédouanement ... pour rappel le bureau de Toulouse Portet était bureau pilote en 2008 sur la mise en place de Delta !

Que la montée en charge du centre d'expertise (et au niveau national) a totalement bouleversé et fragilisé de nombreux bureaux de douane par la perte de trafic déclaratif. D'année en année, la présentation des marchandises ne se font que sur les grandes plateformes logistiques, affaiblissant le travail de ciblage et de conseils aux entreprises qu'ont les services douaniers de proximité.

Pour la CGT, tous les bureaux doivent avoir la vue sur le trafic avec les outils adaptés et contrôler les opérateurs à leurs initiatives en lien avec les CRPC. Ce n'est que par la prescription des contrôles et de plans régionaux que l'on pourra garder des structures douanières de proximités et opérationnelles.

Ce transfert vers Blagnac va engendrer la perte de 5 ETPT sur ce service. Actuellement quatre collègues officient au pôle dédouanement. L'administration propose donc 4 transferts de poste sur Blagnac, en s'offrant l'occasion de supprimer un poste sur la résidence !

L'existence du bureau de Portet serait donc maintenu mais avec quelles compétences pérennes et durables après 2024 ?

A notre demande, le directeur interrégional nous confie avoir des projets alternatifs de renfort ou de création de missions sur l'interrégion pour sauvegarder des postes en douane.

Tout cela serait à l'arbitrage de la direction générale certes, mais pour autant nous demandons à ce que la plus grande transparence soit faite auprès des agents de Portet, en ne précipitant des demandes de départs.

Montpellier : Un « déménagement » qui coûte cher au bureau Viti CI (ouvert au dédouanement), beaucoup moins à l'administration...

Notez bien le mot « déménagement » et non pas « restructuration » comme nous le disions précédemment ; Il ne s'agirait ici que d'une suite et fin des réformes « PSD » de 2017 et non pas d'une restructuration dans le cadre du transfert des fiscalités donc pas d'application du dispositif social d'aide et primes dédiées pour quitter cette résidence .

Vives protestations vous vous en doutez alors même qu'en 2017 celles-ci avaient été validées au niveau DG... (le DI fera remonter cette difficulté).

En transférant un agent à Sète et en prévoyant un transfert d'un seul agent de l'ex antenne dédouanement MMA et ses missions au bureau de Montpellier Viti/ci (ouvert au dédouanement type BFCIOD), l'administration finit d'enterrer à vil prix le pôle contrôle de Montpellier autrefois le plus productif de la DR en termes de nombre de contrôles (douane, TSVR, TICPE)...

Ainsi le bureau de contrôle de 2017 comptait encore 5 agents avant le transfert la fin de la TSVR et la chute orchestrée du dédouanement local à grand coup de centralisation et de quasi disparition de la prescription de contrôle par les « gestionnaires » centralisés...

L'activité dédouanement transférée se fera désormais en mode dégradé puisque des trois emplois encore survivants et anciennement dévolus aux missions résiduelles, un seul ETPT serait transféré sur le site de l'avenue de Toulouse à Montpellier.

Les agents du service CI /viti, déjà en difficulté et en sous effectif chronique pour effectuer leurs missions devraient en plus s'organiser entre eux pour assurer une aide au collègue « déménagé » et la continuité du service public, ou ce qu'il en reste, pour les nombreuses tâches « résiduelles » (accueil du public, contrôles douane chez les opérateurs, visa des EUR1/FormA/ATR, dédouanement véhicules particulier, transit). Une formation locale pour les collègues concernés serait envisagée mais les modalités restent encore floues...

Concernant la veille écran DELTA, même si celle-ci a désormais une moindre activité, elle serait totalement transférée à Sète, le bureau de Montpellier étant alors totalement privé de toute velléité d'initiative en la matière...

Les locaux de MMA resteraient encore quelques mois voir plus à disposition de l'agent restant pour qu'il puisse s'y déplacer et réaliser certains contrôles (Frêt aérien, transit...) ainsi que pour les services de la surveillance.

Nous avons dénoncé le projet envisagé, véritable bricolage permettant à l'administration de continuer à afficher auprès des opérateurs économiques une capacité de façade de traitement du dédouanement sur la résidence de Montpellier.

Port la Nouvelle : prenons l'histoire à l'envers, on verra bien c'est pour la bonne cause budgétaire

Il fallait bien que ça arrive, à force de répondre favorablement à toutes les réformes venant d'en haut et de fragiliser les services par un dépeçage annuel sur les effectifs, nous voyons arriver aujourd'hui l'administration avec une drôle de musique. Celle nous expliquant qu'en transférant dès 2022 la mission TICFE à la DGFiP, le bureau de Port la Nouvelle perd un emploi et que vu qu'il restera que deux agents, l'administration se voit obligée (mais le cœur sur la main) de fermer ce service l'an prochain...

Pour la CGT, le DI ne prend pas du tout en compte les réalités économiques qui s'ouvrent sur ce port, 3ème européen sur la façade méditerranéenne, premier port céréalier et également port de pêche. En effet, la région a signé un partenariat en décembre 2020 à hauteur de 15 millions avec un prestataire, certes privée, mais établissant un plan stratégique de développement portuaire sur plusieurs années. Ils ne s'y trompent pas, avec sa situation géographique stratégique, relié par le rail et l'autoroute, le développement du port est prévu pour délester le port de Barcelone trop enclavé. Ces investissements importants verront peut-être demain des importations de marchandises (carburants, hydrogène, céréales...), demain alors pourquoi ne pas anticiper ?

Est ce l'exemple raté des fermetures des bureaux du Verdon et de Dieppe à une époque, qu'il faut absolument prendre pour « gagner » deux emplois dans un bâtiment de l'état, donc sans frais ?

Au-delà des missions actuelles du bureau hors fiscalité (taxe à la criée et droit de port pour le compte de la CCI, dédouanement des véhicules, réception du publique, DELTA), est ce que des solutions alternatives de renfort ou de création de missions sont possibles sur ce bureau ? Selon nous oui, en transférant du conseil aux entreprises sur place, en développant le contrôle des remboursement Taxi, en contrôlant les navires de plaisance, avitaillement, en faisant de ce site l'antenne de dédouanement sur l'Aude du bureau de Perpignan... Beaucoup de ces tâches impossibles à réaliser faute d'emplois, il y a moins d'une dizaine d'années ce site comprenait encore 12 agents !

Actuellement, les quatre agents présents 1A, 2 B et un Paris Spécial (ce qui indique déjà que la charge de travail est sous-évaluée) font tourner la boutique avec l'ensemble des compétences afférentes à la connaissance de ces

missions spécialisées. Ce bureau principal est le dernier bureau d'opérations commerciales de l'Aude, il répond pleinement aux besoins de service public de ce territoire dynamique en plein développement.

La CGT se refuse à accepter que ce bureau soit sacrifié.

Bureau de Sète : Service de la Navigation, le sabordage en règle !

Là encore le projet de fermeture du service par l'administration est envisagé avec un calendrier délirant pour 2022:

Aucune fiche d'impact a disposition (elle seront communiquées en GT local), pas d'état d'avancement concernant de nouveaux applicatifs miracles (l'actuel ne sera pas repris) qui permettraient à la DGFIP de gérer sans papier et d'encaisser le DAN dans le délai surnaturel de 200 jours , aucun retour du ministère de la justice dont les greffes des TGI devraient recevoir et authentifier les hypothèques maritimes, pas de précision concernant la mise en œuvre de la francisation par les affaires maritimes...

Pire c'est même une société privée qui serait mandatée (payée) pour scanner l'intégralité des actes archivés au sein du service de la navigation...la DGFIP ne voulant transférer aucun document papier...

Nous avons dénoncé l'approximation des restructurations envisagées, le manque d'anticipation et d'information des agents et de leurs représentants à 200 jours d'un transfert totalement improvisé concernant un service et un bureau déjà durement éprouvé connaissant toujours de graves difficultés concernant ses conditions de travail.

Dans cette nouvelle période de chamboulements professionnels, nous tenons à assurer un soutien indéfectible aux douaniers et aux douanières de l'Occitanie et construire avec eux des contre-projets bien loin de ceux de l'administration. Pour une douane d'utilité sociale et économique forte, il nous faudra maintenir l'ensemble des emplois sacrifiés, par cette nouvelle trahison de notre direction générale, au sein de la DGDDI !

Vos représentants : Meritxell Stoecklin, Philippe Simon, Olivier Balzer